

25 janvier 2008

**Convocation à la 97^e session de la
Conférence internationale du Travail (mai-juin 2008)**

«Politesse»,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à sa 300^e session (novembre 2007), la 97^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira cette année le **mercredi 28 mai**. Elle se tiendra au Palais des Nations ainsi qu'au siège du Bureau international du Travail à Genève, jusqu'au **vendredi 13 juin 2008**. Votre attention est appelée sur le fait que le Conseil d'administration a également décidé que le **mardi 27 mai** sera consacré à des réunions préparatoires nécessitant la présence des membres tripartites des délégations nationales à la Conférence.

Je vous adresse sous le présent pli un exemplaire du *Guide de la Conférence* qui contient des informations détaillées sur le programme de la Conférence ainsi que d'autres renseignements utiles aux délégués. Veuillez noter que cette année, outre les questions techniques et les questions inscrites d'office à son ordre du jour, la Conférence est appelée à renouveler le Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour une période de trois ans. Les rapports devant être examinés en séance plénière et par les commissions techniques vous seront communiqués au plus tard deux mois avant l'ouverture de la session afin que vous puissiez les transmettre aux délégués, y compris aux délégués non gouvernementaux et aux conseillers techniques, dans un délai leur permettant de se préparer aux travaux de la Conférence. Les rapports et le *Guide* seront également accessibles électroniquement sur le site Web de l'OIT (www.ilo.org) en utilisant le lien de la Conférence internationale du Travail.

Je me permets d'attirer votre attention sur la section 11 du *Guide de la Conférence* (Participation) qui traite de la composition des délégations. Les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient pleinement tripartites et de prendre les dispositions nécessaires pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces délégations.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous assurer que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays seront communiqués au Bureau du Conseiller juridique du BIT avant la date limite du **mardi 13 mai 2008**. Le formulaire de présentation des pouvoirs figure en pièce jointe. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales* qui l'accompagne, ainsi que la section 11 du *Guide de la Conférence*, fournissent des instructions détaillées concernant le dépôt des pouvoirs. Les délégations ayant besoin de visas sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toutes les personnes inscrites dans les pouvoirs.

Vous voudrez bien prendre note de la section 12 du *Guide*, qui porte sur la santé et la sécurité des participants pendant la Conférence ainsi que de la section 13 qui, dans la rubrique «Inscription à l'arrivée», fournit des renseignements sur les badges nécessaires pour accéder aux locaux de la Conférence. Enfin, il convient de rappeler que le championnat d'Europe de football, Euro 2008, se tiendra cette année en Suisse et en Autriche et coïncidera avec la Conférence. Cette manifestation augmentera encore la pression sur la capacité hôtelière à Genève et dans les environs et les délégations sont donc invitées à faire **leurs réservations d'hôtel dès que possible** (voir section 13 du *Guide*, rubrique *Logement des délégations à Genève*).

Le Service des Relations officielles est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 97^e session de la Conférence. Les adresses et les numéros de téléphone et de fac-similé de ce service figurent dans l'annexe I au *Guide de la Conférence*.

Je vous prie d'agréer, «Politesse», l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Juan Somavia
Directeur général